



Crédit photo : LinkedIn

-- DAGTVA - Uber économie et balancier social --

La création d'Uber est basée sur une bonne idée très simple : Tu as un téléphone et une voiture, tu peux travailler et gagner de l'argent. C'est bien !

Ce modèle peut être adapté et appliqué sans grande difficulté dans la plupart des secteurs de l'économie. C'est sans conteste un des futurs modèles de l'entreprise où celle-ci ne voudra plus avoir de salariés, en appliquant cette célèbre boutade : « Le capitalisme, c'est trouver le moyen de faire exécuter le travail par d'autres tout en en récoltant les bénéfices » !

Et le patron d'ajouter « pas de salariés » implique : pas de charges sociales affectées au salariat.

Alors des petits malins, avec les nouvelles technologies, ont tout de suite trouvé la faille dans le système : l'extra-territorialité.

Et pour mettre en application les préceptes ci-dessus décrits, le but inavoué étant de proposer un service international en s'affranchissant des lois locales sur le travail et la fiscalité associée, avec le minimum possible de frais généraux.

Il est de notoriété publique que le respect des lois des États n'est pas, à vrai dire, le principal objectif ce type d'entreprises.

Uber sait pertinemment que la taxe sur la consommation, affectée localement à la course, lui est versée directement par prélèvement bancaire. Je n'ai jamais entendu dire qu'Uber reversait cette taxe aux États où avait lieu la consommation et comme ses collègues du GAFAM, probablement ne déclarait pas tout le chiffre d'affaires réalisé localement. C'est une fraude fiscale pure et dure !

Il s'en suit qu'Uber est bien le premier larron dans cette activité.

Le deuxième larron est l'acheteur du service qui ne voit que son intérêt immédiat, se déplacer rapidement au meilleur prix. Aucune circonstance atténuante pour lui, ce client sait qu'il y a une fraude fiscale dans son action de consommer avec un paiement incluant une taxe locale qui part directement sur un compte bancaire privé dans un autre pays !

Comme dans les Écritures, il nous faut un troisième larron !

Dans le type d'entreprises comme Uber, le salarié n'existe plus, il est remplacé par un sous-traitant auto-entrepreneur, qui aura le soin de se mettre en règle avec les lois locales auquel il est assujéti (c'est loin d'être certain).

C'est le paiement à la tâche qui existe depuis la nuit des temps.

Pour ce sous-traitant, aucune circonstance atténuante. Il s'affranchit de tous les intermédiaires fiscaux en faisant un travail rémunéré, depuis on ne sait où, et payé dans des transactions bancaires où les services fiscaux sont absents, secret bancaire oblige. Ce VTC sait qu'il peut ne pas appliquer les lois fiscales et sur le travail de son pays d'activité.

Les trois larrons sont réunis avec des punitions qui sont les conséquences logiques de tous ces actes répréhensibles :

- la disparition, au début, de nombreux taxis régulièrement inscrits, victimes collatérales, quoique depuis quelques temps cette tendance ait l'air de s'inverser, c'est le 1er coup de balancier !

- la future disparition des VTC mis en faillites par les nouveaux esclavagistes, quoiqu'avec les revendications des VTC en décembre 2016 en France, cette tendance ait l'air de s'inverser, c'est le 2ème coup de balancier !

Alors, « Indignez-vous ! » comme le disait le regretté Stéphane Hessel.

Comment accepter que ces VTC aillent se plaindre auprès d'un État en demandant le secours des pouvoirs publics qu'ils sont en train de frauder allègrement ! C'est à se demander si les voleurs vont bientôt se rendre au commissariat pour se plaindre qu'ils sont rackettés par plus voleurs qu'eux !

Restons sérieux, les VTC font un travail de grande qualité de service, mais ce modèle économique ne peut fonctionner qu'un moment, avant que les États ne proposent une parade pour remettre de l'ordre contre les multiples malversations fiscales connues de tous, dans un système extraterritorial.

Toutes ces péripéties sont salutaires et il faut rester positif pour bien des raisons.

Il apparaît maintenant, au vues des récentes décisions financières en faveur des VTC, que la maison mère Uber souhaite maintenant soutenir les « esclaves modernes » qu'elle sous-traite.

Ce n'est qu'un début et c'est le bon côté du match qui se joue en faveur des VTC.

Les dirigeants d'Uber viennent de se rendre compte que leurs VTC, avec l'extrême facilité offerte par les nouvelles technologies, sont débauchés par des plateformes leur proposant des avantages sociaux et financiers.

Cette surenchère positive n'est pas prête de s'arrêter car les plateformes Uber – Lyft etc... vont vouloir récupérer les meilleurs éléments répartis chez les uns ou les autres. C'est une lutte sans merci. C'est ce que fait Juno qui vient d'intéresser au capital ses VTC, pris chez les concurrents.

Ce 3ème coup de balancier économique et social, en faveur de ceux qui font le travail, est une grande première depuis bien des décennies.

Dans ce type d'économie où l'offre de travail se gère à coup de SMS, le patronat n'a plus la main, il devra faire son maximum pour garder ses bons sous-traitants, ceux qui font du bon travail, ou fidéliser ses salariés par le retour en force du contrat de travail valorisé. C'est le retour vers un bien-être social où l'individu retrouve la reconnaissance et la sécurité indispensable à son équilibre de vie.

Alors le patronat ne voulait plus de salariés, et bien c'est fait ! C'est l'arroseur arrosé ! Maintenant il ne pourra rien faire contre cette volatilité sans borne du monde salarial, à tel point qu'Uber demande maintenant aux autres plateformes de VTC de faire les mêmes efforts qu'elle !

Est bien pris qui croyait prendre !

Je me souviens, dans les années 1970, apprentis mécanicien, je traversais la rue pour aller chez le patron d'en face qui donnait 10 centimes de plus de l'heure. Tous les patrons voulaient nous retenir, c'était le pouvoir du salarié, à une époque où le chômage était négligeable, les tensions sur les salaires étaient favorables aux travailleurs !

Aujourd'hui, malgré des circonstances économiques différentes et désastreuses, je n'ai pas souvenir, dans l'Histoire des relations économiques et sociales, qu'une telle pression internationale du monde salarial ait été appliquée au patronat. Et même qu'une telle révolution ait été constatée depuis que l'Homme travail pour acquérir des facilités de vie.

Il va peut-être finir le temps où les grandes entreprises jouaient au yoyo avec leurs personnels aux mains des fournisseurs de main d'œuvre temporaire. Elles vont être mises à rude épreuve, à un premier niveau, de la part du tâcheron vis-à-vis de l'entreprise d'intérim et au deuxième niveau dans les négociations entre les grandes entreprises et ces fournisseurs de main d'œuvre, sans compter que ces entreprises d'intérim vont être directement concurrencées par des applications sur téléphone mobile produites par les chasseurs de têtes de leurs clients.

Dans un tel environnement, il n'est pas certain de voir maintenant les cours de bourse grimper quand des entreprises vont licencier en masse. Le licenciement pourra devenir l'aveu d'une incapacité à garantir le fonctionnement sain et pérenne d'une entreprise. Ce sera alors la descente aux enfers pour les incompetents.

Jamais un tel renversement de situation ne s'est produit à ce jour.

Uber aura donc eu le mérite de mettre en exergue ce qui semble bien ressembler à un tsunami salarial que personne n'a vu arriver aujourd'hui et dont personne ne parle dans les médias. C'est le principe même de ce type de vague. Tsunami à tous les niveaux dans les environnements économiques et politiques.

Je viens de décrire, avec de grands espoirs, une grande foire d'empoigne où les Etats sont actuellement incompetents : pour contrôler les transactions « Peer-to-Peer » et sécuriser leurs budgets. Il est grand temps que tout rentre dans l'ordre, sur ces transactions, pour le bien de tous.

C'est sur cette page et tout en bas à cette adresse : <http://bit.ly/2bMe9QF>

Dans le cas Uber est emblématique car résume un grand nombre des situations possibles.

La première transaction C²B quand le client paye le service à Uber : <http://bit.ly/2igARPP>

La deuxième transaction B²C quand Uber paye le VTC : <http://bit.ly/2i5CpN3>

Nota : pour accéder aux diaporamas, copier les liens ci-dessus dans votre navigateur Internet